



Assurance habitation et cambriolage

Par **Crystal0511**, le **03/04/2016** à **20:19**

Bonjour,
Je me suis fait cambriolé 2 fois en 2015 : une fois en février, et une fois en décembre.
En février j'ai présenté à l'assurance un devis de la réparation de la porte-fenêtre fracturée, celle-ci m'a envoyé un règlement partiel du devis (vétusté déduite qui me serait remboursée après présentation de la facture). Or, ayant fait faire les travaux par un ami menuisier je n'ai eu évidemment pas de facture à leur fournir, et donc pas eu le paiement de la vétusté (chose tout à fait normale).
En décembre, 2e cambriolage, je présente à l'assurance un nouveau devis de la réparation de la porte-fenêtre fracturée, et celle-ci me répond que pour être indemnisé, je dois absolument présenter la facture de la réparation du mois de février... que je n'ai donc pas...
A-t-elle le droit de me réclamer cela alors qu'un sinistre n'a rien à voir avec l'autre, je ne comprends pas pourquoi ça bloque mon indemnisation.
Que dois-je leur répondre ? Puis-je leur dire qu'en février j'ai fait les travaux par moi-même finalement et que l'argent qu'ils m'avaient versé avait suffi à payer les pièces et que c'est pour cela que je n'ai pas réclamé le reste ? Et je n'aurai évidemment pas de preuves de l'achat des pièces etc s'ils me les demande... Peuvent-ils me demander de leur rembourser ?
Que puis-je faire pour débloquer la situation sans me piéger ?
Merci beaucoup

Par **chaber**, le **04/04/2016** à **07:08**

bonjour,
[citation]et celle-ci me répond que pour être indemnisé, je dois absolument présenter la facture de la réparation du mois de février... que je n'ai donc pas...
A-t-elle le droit de me réclamer cela alors qu'un sinistre n'a rien à voir avec l'autre, je ne comprends pas pourquoi ça bloque mon indemnisation.[/citation]
normal, les assureurs sont soupçonneux par nature, surtout s'il y a 2 sinistres de même nature dans l'année.
[citation] Puis-je leur dire qu'en février j'ai fait les travaux par moi-même finalement et que l'argent qu'ils m'avaient versé

avait suffi à payer les pièces et que c'est pour cela que je n'ai pas réclamé le reste ? Et je n'aurai évidemment pas de preuves de l'achat des pièces etc s'ils me les demande...[/citation]
Ils veulent vérifier que les réparations ont bien été effectuées.rnrnSans justificatifs d'achat des pièces le sinistre ne sera pas pris en charge. vous vous êtes piégé vous-même